

STATUTS

EURL « 2AAZ Haute-Savoie Énergies »

Version mise à jour intégrant un capital social partiellement libéré à la constitution.

Article 1 – Forme

Il est constitué une Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) régie par les présents statuts et les dispositions légales en vigueur.

Article 2 – Dénomination

La société prend la dénomination « 2AAZ Haute-Savoie Énergies ».

Article 3 – Siège social

1150 route de Plessy, 74300 Thyez.

Article 4 – Durée

99 années à compter de l'immatriculation au RCS.

Article 5 – Objet social

La société a pour objet :

- toutes activités d'électricité, plomberie, chauffage, climatisation, ventilation, traitement de l'air et de l'eau ;
- l'étude, la vente, l'installation, la maintenance et le dépannage de pompes à chaleur, chaudières, systèmes thermodynamiques, photovoltaïques, solaires thermiques, systèmes solaires combinés (SSC), géothermiques, biomasse et toutes énergies renouvelables ;
- les systèmes de stockage d'énergie, notamment par batteries, stockage thermique, hydraulique, chimique ou toute technologie actuelle ou future ;
- les solutions liées à l'hydrogène : production, stockage, conversion, distribution et valorisation énergétique ;
- les bornes de recharge, l'autoconsommation, les micro-réseaux, le pilotage énergétique et les bâtiments intelligents ;
- les audits énergétiques, études, maîtrise d'œuvre, assistance technique, formation et conseil ;
- la vente de matériels et, plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

□

Article 6 – Capital social

Le capital social est fixé à SIX MILLE EUROS (6 000 €). Il est intégralement souscrit par l'associé unique. Lors de la constitution, une somme de DEUX MILLE EUROS (2 000 €) est libérée. Le solde de QUATRE MILLE EUROS (4 000 €) sera libéré dans le délai légal de cinq ans.

Article 7 – Associé unique

Monsieur Raimondo Sandro Scarito est l'associé unique.

Article 8 – Gérance

Monsieur Raimondo Scarito est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Article 9 – Exercice social

Le premier exercice social courra de l'immatriculation au 31 décembre 2026.

Article 10 – Affectation des résultats

Conformément aux dispositions légales.

Article 11 – Contestations

Compétence des juridictions du siège social.

Fait à Thyez, le 5 août 2026.

L'associé unique,

Raimondo Sandro Scarito

Signature : _____

